

MASTER 2

Droit des Contentieux Publics

Responsable : **Béatrice BOISSARD**

Version de diplôme : MYDEG15 / Version d'étape : MYDCP2-21

NOM - Prénom :

N° étudiant :

E-mail :

Tél. :

Redoublant (si oui, cocher la case) :

☐

ENSEIGNEMENT	Code UE	ECTS	CM	TD	EVALUATION		Note seuil
					Session 1	Session 2	
SEMESTRE 3		30	154				10/20
Contentieux adm général approfondi	MYDCP300	5	33		Examen	Examen	7/20
Contentieux judiciaire appliqué	MYDCP301	2	12		Examen	Examen	7/20
Contentieux de la QPC	MYDCP302	2	12		Examen ou CC		7/20
Contentieux de l'UE	MYDCP303	3	15		CC		7/20
Contentieux international	MYDCP311	3	12		CC		7/20
Contentieux de la CEDH	MYDCP304	3	15		Examen	Examen	7/20
Contentieux droit des étrangers	MYDCP305	3	15		Examen	Examen	7/20
Contentieux fiscal	MYDCP306	3	15		Examen	Examen	7/20
Contentieux des collectivités	MYDCP309	3	12		Examen	Examen	7/20
Contentieux de la fonction publique	MYDCP308	3	13		Examen	Examen	7/20
SEMESTRE 4		30	111	15			10/20
Contentieux de la responsabilité hospitalière	MYDCP400	2	12		Examen	Examen	7/20
Contentieux des contrats publics	MYDCP402	3	15		Examen	Examen	7/20
Contentieux de l'urbanisme	MYDCP307	1	9		Examen	Examen	7/20
Contentieux de l'environnement	MYDCP401	1	9		Examen	Examen	7/20
Référés	MYDCP310	1	9		Examen	Examen	7/20
Modes alternatifs de règlement des litiges	MYDCP403	1	9		Examen	Examen	7/20
Légistique	MYDCP407	1		15	Examen ou CC		7/20
Stratégie contentieuse	MYDCP405	1	9		CC		7/20
Juridiction administrative simulée	MYDCP406	8	21		CC		7/20
Mémoire	MYDCP408	9	0		Soutenance		7/20
Conférences d'ouverture et méthodologie professionnelle	MYDCP404	2	18		Absence d'évaluation		

. Eloquence et prise de parole (obligatoire)							
. Technique rédactionnelle (obligatoire)							
. Déontologie des acteurs du procès (obligatoire)							
. Contentieux de l'éducation (obligatoire)							
. Droit du numérique (obligatoire)							
. Contentieux du permis de conduire (obligatoire)							
TOTAL ANNUEL	60	265	15				

CC = contrôle continu

Il est nécessaire d'obtenir la note minimale de 7/20 par UE. Si cette condition est satisfaite, les différentes UE se compensent entre elles. En revanche, les semestres ne se compensent pas entre eux. L'étudiant doit donc obtenir la moyenne à chaque semestre pour obtenir le diplôme de Master.

Je soussigné(e) atteste avoir activé mon compte SESAME via <https://moncompte-etu.si.uvsq.fr/sesame/stylesheets/welcome.faces> (unique contact pour toute communication administrative) et avoir pris connaissance du Règlement des études, ainsi que des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MC2C) consultables sur le site <https://www.facdrait-sciencepo.uvsq.fr/>.

Date et signature : / / 2025